



Commission de l'Environnement de Bruxelles  
et Environs asbl

# Plan de gestion MOERASKE (Schaerbeek-Evere-Haren)

**CEBE asbl- MOB vzw** - 42, rue Walckiersstraat – 1140 Evere  
☎: 32 2 248.09.21 - E-mail : [info@cebe.be](mailto:info@cebe.be) - [www.cebe.be](http://www.cebe.be)  
N° 0438 798 306

## Avant-propos

Comment prédire l'évolution dans le temps de la végétation d'un site ? Cette évolution est sujette à une dynamique qui tend à faire évoluer celle-ci vers son stade ultime d'équilibre ou climax. La conservation d'une communauté vivante à un certain stade d'évolution ne peut se faire que grâce à l'application de mesures concrètes de gestion. Le rôle de la gestion écologique est donc de maintenir la richesse et la diversité spécifique existante, tant végétales qu'animales, ainsi que la diversité structurale.

L'essentiel des biotopes biologiquement riches, que nous trouvons dans notre pays, est issu d'une activité humaine plus ou moins ancienne. Ces activités ancestrales (fauches, pâtures, exploitation forestière,...) ont profondément modifié notre environnement. La conservation de ces milieux ne peut se faire qu'en les traitant d'une manière aussi proche que possible des méthodes d'exploitation qui les ont créés.

La gestion idéale ne semble pas facile à atteindre car elle doit intégrer un grand nombre de composantes biologiques. Par exemple, la gestion d'une prairie de fauche dans l'intention d'y maintenir sa flore typique n'est pas spécialement favorable à la faune qui y habite. Malgré cela, il est possible de trouver un juste milieu en créant, au sein d'un même biotope, une mosaïque de milieux dont certaines parties favorisent l'un ou l'autre groupe. Par exemple, on avait jadis tendance de faucher les prés tôt en saison au pic de biomasse (fin mai début juin); la tendance actuelle est de faucher plus tard pour permettre la mise à graines de certaines espèces tardives. On évite également la destruction de nids d'oiseaux.

La première version de ce plan de gestion date de 1991. Elle a été réalisée par M. Thierry Wauters alors conservateur du Moeraske. Par la suite, c'est M. Christian Rombaux, vice-président de l'association qui lui a succédé à ce poste.

Ce plan a été amendé au cours des ans et fait toujours l'objet de révisions régulières. Néanmoins, les principes de départ, présents dès la rédaction de la première version, sont encore d'actualité. Ce plan doit être considéré comme un document technique servant de guide dans les opérations de gestion.

Il est à noter que depuis la première mouture de ce plan de gestion du Moeraske, la CEBE a multiplié ses activités. Ainsi, à l'heure d'aujourd'hui, ce n'est pas seulement le Moeraske qui est géré sur une base mensuelle mais aussi l'Hof ter Musschen (Woluwé-Saint-Lambert). De même, aux activités initiales de la CEBE, ce sont aussi ajoutés :

- Le jardin-potager didactique du Houtweg (Evere) ;
- Le jardin des plantes condimentaires du Moulin d'Evere ;
- Le Moulin d'Evere (patrimoine bâti) ;
- L'activité Fournil de l'Hof ter Musschen ;
- La mise sur pied d'inventaires faunistiques et floristiques (fin 2007, 2 500 espèces identifiées et reprises en fiches individuelle (cf. [www.cebe.be](http://www.cebe.be)) ;
- L'amélioration et la « professionnalisation » du bulletin de contact trimestriel.

Il faut également remarquer qu'une part de plus en plus importante des activités de la CEBE sont orientées vers des charges administratives (p.ex. nouvelle loi « ASBL », constitution de dossiers de permis, demandes de subsides, intervention dans les nombreuses enquêtes publiques, etc) qui consomment énormément de temps et d'énergie, le plus souvent au détriment des activités précédemment citées.

Certaines opérations/interventions nécessitent une demande auprès du propriétaire des lieux et/ou auprès de certaines administrations (DMS p.ex.). Il faut signaler que la CEBE dispose de conventions et entretient de bonnes relations avec les différents propriétaires et administrations. Ceux-ci reconnaissent le rôle de gestionnaire joué par l'ASBL.

Notons enfin que, pour certains travaux de gestion, la CEBE fait parfois appel à des entrepreneurs. Dans la majorité des cas, ces derniers ont une finalité sociale (ateliers protégés p.ex.). Il s'agit ici d'un choix délibéré de l'association d'affecter une partie des subsides destinés à la gestion à ce type d'entrepreneurs. Dans le cas du Walckiers, certains travaux sont directement pris en charge par la Région.

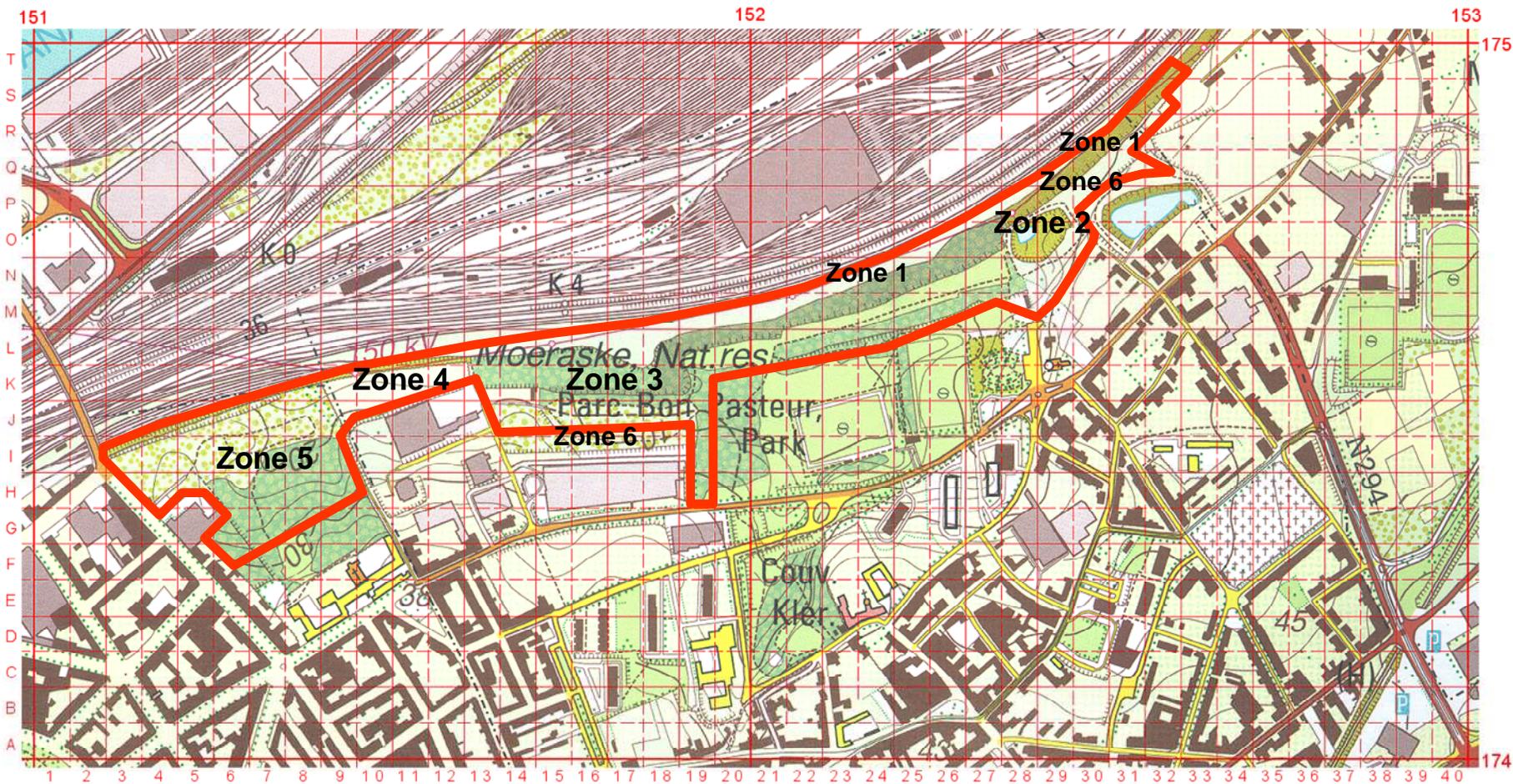
# PLAN DE GESTION – MOERASKE

## Table des matières

1.	CHAMP D'APPLICATION .....	4
2.	METHODE .....	6
3.	TECHNIQUES DE GESTION UTILISEES .....	6
3.1	La fauche .....	6
3.2	Le débroussaillage .....	6
3.3	L'abattage .....	7
3.4	Le curage et la mise en assec : .....	7
4.	PLAN DE GESTION PROPREMENT DIT.....	7
4.1	Principes généraux de gestion pour le Moeraske .....	7
4.2	Organisation.....	8
4.3	Mesures de gestion particulières .....	8
4.4	Zone 1 - Le Kerkebeek (K).....	10
4.5	Zone 2 - L'ancien bassin d'orage (B) .....	12
4.6	Zone 3 - Le marais (M).....	12
4.7	Zone 4 - Les potagers (P).....	12
4.8	Zone 5 - Le Walckiers (W) .....	12
4.9	Zone 6 - Zones Tampons (Z).....	12
5.	CONCLUSIONS.....	12



La plupart des zones sont également reprises en « Zones vertes à haute valeur biologique » au niveau du PRAS (tracé en gras sur la carte ci-dessous – les zones indiquées font référence aux zones reprises dans ce plan de gestion – 1 carré =50 x 50 m).



## 2. Méthode

A chaque parcelle de terrain envisagée correspond une méthode de gestion accompagnée d'un agenda. Il est impératif de respecter cet agenda pour que les effets de la gestion soient optimums. Il faut également que, dès le début, ces différentes opérations soient réalisées avec rigueur et régularité.

Les effets d'une gestion sont contrôlés chaque année par l'observation de l'évolution de la végétation et de la faune afin de modifier, si nécessaire, la technique proposée au départ.

Ce plan de gestion est accompagné d'extraits de photos aériennes définissant des zones (nommées par des lettres) et éventuellement de petits plans précisant celles-ci. Ces appellations permettent de définir les zones sur le terrain et, si besoin, de décomposer le travail.

Pour éviter toute confusion, nous rappellerons les définitions de deux notions qui seront traitées par la suite :

Gestion: action répétitive et régulière qui vise à conserver voire à améliorer la diversité biologique existante.

Aménagements: action isolée qui tend à créer ou à modifier un biotope dans l'intention de permettre le développement d'une nouvelle communauté biologique.

Les aménagements ne sont réalisés exclusivement que dans les zones peu intéressantes au départ ou possédant un potentiel tel que des aménagements en augmenteraient l'intérêt.

## 3. Techniques de gestion utilisées

### 3.1 La fauche

Opération essentielle dans le maintien de la structure d'une communauté végétale. Elle sélectionne certaines espèces au détriment d'autres. La période de fauche agit directement sur le dynamisme de certaines plantes ainsi que sur la concurrence qui s'exerce entre-elles. Elle empêche le reboisement par destruction des plantules d'espèces ligneuses. Celle-ci est effectuée à l'aide de faux, de motofaucheuses ou de débroussailleuses. Le foin est mis en tas et exporté dans une zone de compostage. L'exportation du produit de la fauche diminue dans une certaine mesure la fertilité du sol et permet ainsi le développement d'espèces plus frugales. Lors de chaque fauche, des petites parcelles « refuges » (jamais les mêmes) sont conservées non fauchées comme abri pour la faune et réserves de graines. Les produits de fauche ne sont pas évacués immédiatement afin que la faune puisse les évacuer et rejoindre les parcelles « refuges ».

De même, de petits tas de produits de fauche sont conservés en l'état et ne sont pas évacués afin de favoriser les invertébrés vivant dans les matières en décomposition et/ou nécessitant une certaine humidité (insectes, mollusques, etc).

### 3.2 Le débroussaillage

Cette opération a pour but d'empêcher le reboisement des parcelles qui ne subissent pas de fauche régulière. Il s'effectue en automne ou en hiver afin de limiter au maximum la perturbation

du milieu. Les jeunes arbustes sont coupés à l'aide de débroussailleuses à lames; les arbustes dont le diamètre est supérieur à 5 cm sont coupés à l'aide de scies ou de tronçonneuses. Le produit de la coupe est mis en tas dans des endroits discrets pour y constituer des zones de refuges pour animaux. Dans le cas où celui-ci forme un trop grand volume, il sera composté après broyage.

### **3.3 L'abattage**

L'abattage d'arbres n'est réalisé qu'en cas d'absolue nécessité. Les arbres sont coupés à la tronçonneuse. Lorsqu'il s'agit d'opérations délicates en terme de sécurité ou de volume, il est fait appel à des entreprises spécialisées. Le bois est, ou bien stocké sur place ou dans les environs immédiats pour favoriser les organismes responsables de sa dégradation, ou bien exporté puis broyé afin d'être transformé en mulch selon les nécessités. Aucune exploitation économique du bois ne peut être envisagée.

### **3.4 Le curage et la mise en assec :**

L'atterrissement d'une pièce d'eau est un phénomène naturel. Afin de conserver la profondeur et l'éclairement suffisant d'une pièce d'eau pour en maintenir la valeur biologique, il est indispensable de la curer. Dans le cas de nombreuses pièces d'eau, il est souhaitable de laisser évoluer certaines d'entre elles pour permettre le développement d'une végétation typique (zonation des hélophytes); il est également bon d'en recréer de nouvelles afin d'offrir un large éventail de stades d'évolution des milieux aquatiques. Pour lutter contre l'atterrissement, trois possibilités s'offrent à nous:

**La mise en assec** est la vidange d'une pièce d'eau sur une période s'étendant de 3 à 24 mois. Elle a pour but

- de favoriser la minéralisation des vases et donc d'en diminuer le volume. Le sol plus compact permet ensuite une meilleure reprise de la végétation aquatique.
- de favoriser les associations végétales des vases exondées

Au Moeraske, cette opération est réalisée dans la mare principale du marais ainsi que dans l'étang du Walckiers de la mi-décembre à la mi-février, tous les quatre ans. Les deux pièces d'eau ne le sont jamais la même année.

**Le curage** est l'évacuation des vases du fond d'une pièce d'eau afin d'en maintenir la profondeur. Celui-ci peut être réalisé durant la mise en assec et "à sec" (période de gel), facilitant ainsi le travail.

**La minéralisation biochimique** qui se fait par épandage de substances favorisant la minéralisation des vases sans perturber le milieu.

L'utilisation de grosses machines est exclue afin de préserver les berges.

## **4. Plan de gestion proprement dit**

### **4.1 Principes généraux de gestion pour le Moeraske**

1. On optera toujours pour un minimum d'intervention afin de conserver le calme et la naturalité du site; un travail n'est effectué que s'il est nécessaire.
2. Les produits de la fauche sont exportés.

3. Les zones boisées ne sont, si possible, pas gérées. Une mesure d'abattage n'est prise que pour assurer la sécurité du public (avec demande du permis à la DMS si nécessaire). Un arbre gênant ne menaçant pas la sécurité ne peut être abattu, seule la décortication annulaire est réalisée (destruction d'un anneau de cambium sur 2 cm de profondeur) et l'arbre mort est laissé sur place.
4. Les zones tampons non boisées sont défrichées régulièrement afin d'éviter le reboisement.
5. La conservation et l'amélioration de la qualité des eaux du Kerkebeek sont obtenues par le maintien de son caractère éclairé.
6. La gestion des mares vise essentiellement au maintien du caractère "ouvert", en empêchant un boisement trop important des berges et par des opérations régulières de curage.
7. On maintient les roselières en parfaite santé; on veille notamment à ce qu'elles restent denses pour favoriser la présence de certains oiseaux (p.ex. rousserolle effarvate).
8. Les plantes présentant un caractère invasif (ex : renouée du Japon, buddleia, séneçon sud-africain) sont contrôlées et limitées dans la mesure où elles compromettent la viabilité d'espèces végétales indigènes.
9. La conservation du paysage et d'autres éléments esthétiques s'intègre dans la gestion du site.
10. Le patrimoine historique est protégé et mis en valeur par certaines mesures de gestion (fauches ou défrichements).
11. Sur l'ensemble du site, il faut veiller à l'entretien des chemins, des escaliers et des entrées. Généralement l'utilisation des chemins par le public suffit à l'entretien.
12. La propreté de la réserve et de ses abords doit être exemplaire car tout début de versage est une incitation à salir; un grand ramassage annuel est organisé à la fin de chaque hiver.

## **4.2 Organisation**

Une gestion régulière est organisée sur le site depuis 1989 par la Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs (CEBE). Les travaux de gestion sont réalisés suivant les indications du plan de gestion. Les journées de gestion ont lieu, à raison de 12 jours complets, tout au long de l'année. Des journées complémentaires peuvent être organisées selon les besoins. Les travaux importants ou spécialisés sont confiés à des entrepreneurs. Les travaux de gestion ainsi que les aménagements se font lors de journées de gestion prévues dans l'agenda de gestion.

## **4.3 Mesures de gestion particulières**

Le plan de gestion distingue 6 zones:

- Zone 1 - KERKEBEEK : elle comprend le ruisseau du Kerkebeek sur une distance de 800 mètres. La situation du Kerkebeek sur le versant sud de la vallée de la Senne juste à l'intersection de couches géologiques argileuse et sableuse, explique la présence de nombreuses sources qui assurent au ruisseau un débit quasi constant tout au long de l'année. De par sa position, il limite deux zones particulières : un talus boisé sur remblai plus ou moins ancien (Aulnaie nitrophile et talus boisé) et un complexe de friches présentant un remarquable gradient d'humidité (de la friche humide à la pelouse sèche).
- Zone 2 - ANCIEN BASSIN D'ORAGE: elle correspond à la zone de l'ancien bassin d'orage. La mare est alimentée par les suintements. La configuration du terrain provoque un intense apport de feuilles mortes qui, par leur décomposition dans l'eau, créent une eutrophisation.
- Zone 3 - MARAIS: elle comprend la dépression marécageuse qui est située dans une cuvette dont le fond est partiellement envahi par l'eau et occupe une surface d'environ 1.5 Ha Les talus qui l'entourent, créés il y a 40 ans, ont été progressivement reboisés. Il s'agit d'une "relique" des milieux humides qui composaient jadis le fond de la vallée de la Senne. Son caractère humide assure pour une multitude d'espèces animales, protection et nourriture tout au long de l'année. La végétation offre des milieux très riches, comme les roselières à phragmites, les talus arborés, une vaste vasière et des pelouses sèches, le long des voies du chemin de fer.
- Zone 4 - POTAGERS: cette zone est constituée de potagers. Elle relie le marais du Moeraske au Walckiers. Cette zone présente une richesse biologique réelle. Les "exploitants" pratiquent une culture saine avec un minimum de produits phytosanitaires. Il s'agit d'une zone de nourrissage pour nombre d'oiseaux, de batraciens (grenouilles rousses et crapauds) et de mammifères comme le hérisson. Des cultures typiques y sont réalisées comme celle du chicon, de l'asperge et d'arbres fruitiers (le bas d'Evere est le berceau d'origine de la culture "en grand" du chicon). Les potagers présentent par leur aspect, un cadre reposant propice à la détente active. La variation des tons, l'alternance des floraisons et la symétrie des parcelles donne à ce lieu une valeur esthétique non négligeable.
- Zone 5 - WALCKIERS: Cette zone, d'une superficie de 4,5 ha, est située sur le territoire de la commune de Schaerbeek. C'est en partie le vestige d'un parc aménagé à l'anglaise au 19ème siècle. Dans les années soixante, 2 des 4,5 ha des lieux ont été remblayés pour un projet d'autoroute. La terre de ce remblai a pu évoluer librement et présente, après ces années, une richesse biologique remarquable. De ce choc est née une véritable lisière entre le bois et la prairie.

Les 2,5 ha restant du parc n'ont pas subi de dégradation, les arbres centenaires abritent un sous-bois typique à nombreuses plantes vernales indicatrices d'un sol à humus doux. A la suite de plusieurs attaques de graphiose, cette ancienne ormaie a été progressivement remplacée par une érablière mélangée.

L'effet de lisière est très marqué, ce dont témoigne la présence de certains mammifères (putois, belette, lérot et hérisson). Une mare éducative de quelques ares sépare le bois de la prairie. Elle abrite de nombreux invertébrés. D'anciennes « fabriques » parsèment le site. Parmi celles-ci, une ancienne grotte artificielle avait été aménagée en abri d'hibernation pour chauve-souris mais cet aménagement a fait l'objet d'une destruction totale lors de travaux d'études (réalisés à la demande de la Région).

- Zone 6 - ZONES TAMPONS: Elles correspondent à deux parcelles distinctes qui protègent la réserve. La première se situe en contrebas du nouveau bassin d'orage, la seconde sépare les bâtiments de Belgacom et le talus du marais.

Les mesures de gestion, zone par zone, sont abordées au niveau des points suivants.

#### **4.4 Zone 1 - Le Kerkebeek (K)**

##### K1) Le ruisseau en amont du voûtement.

- Talus boisé : aucune intervention.
- Ruisseau : Tous les 2 à 3 ans, en fonction du développement, on procède à des éclaircissements de la végétation présente dans le lit du ruisseau ou sur ses abords immédiats. Les embâcles sont retirées chaque fois que nécessaire (plusieurs fois par an).

##### K2) Complexe de friches compris entre, le ruisseau (tronçons à l'air libre et voûté) et les marais d'une part et, le chemin de fer d'autre part.

- la fauche annuelle de ces friches est nécessaire pour maintenir et augmenter la diversité végétale. Comme nombre d'animaux y trouvent refuge et lieu de reproduction, une fauche printanière ou estivale est délicate. Une fauche automnale annuelle est appliquée à l'ensemble des milieux ouverts (voir photos 1 à 3). A chaque fauche, des petites parcelles (jamais les mêmes) sont conservées non fauchées comme abri pour la faune et réserves de graines. La friche située à hauteur du Réservoir d'eau est aussi gérée à ce rythme (décision prise en 2007), néanmoins pour éviter un accès du public à la zone non clôturée de la SNCB, une zone de prairie non fauchée (jamais la même) est conservée à hauteur du début du voûtement du Kerkebeek. Seule la friche, située à droite du cheminement et limitée par l'accès au Moeraske et la vanne, n'est fauchée en automne qu'une fois tous les deux ans.
- Les ronces sont régénérées en hiver, à raison de 33 % l'an.
- Eglantiers et fruitiers sont préservés.



*Photo 1 : Vue aérienne du marais et des friches*



*Photo 2a : Vue de la friche (hiver)*



*Photo 2b : Vue de la friche (été)*



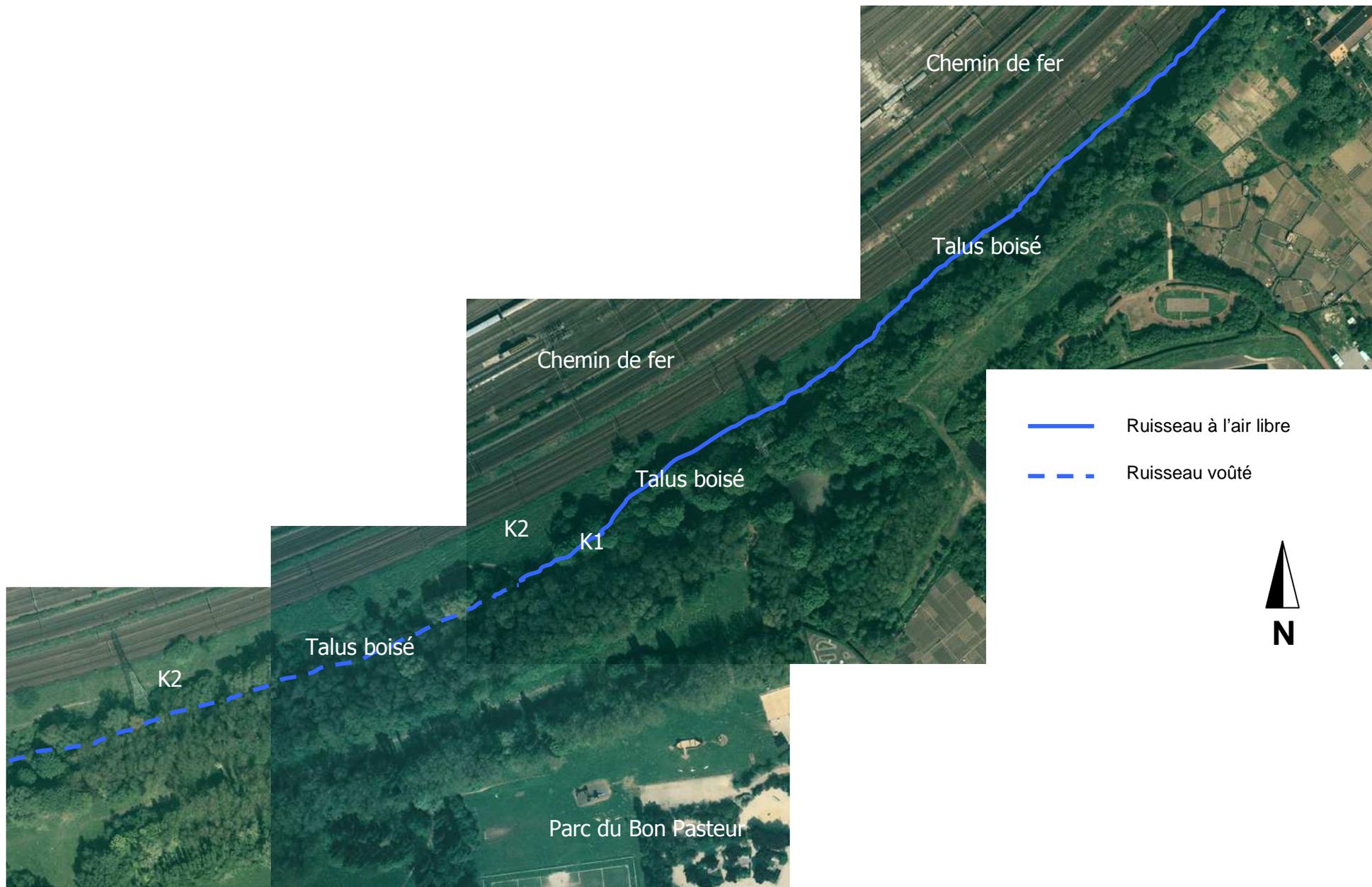
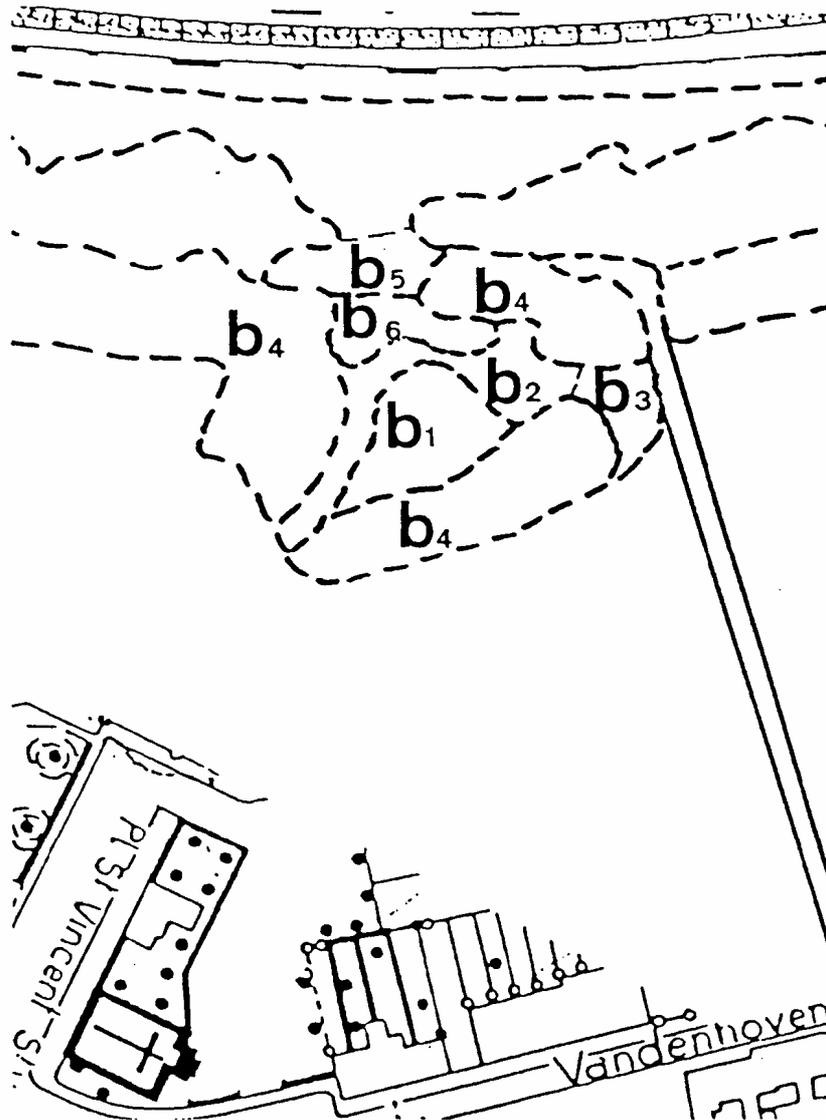


Photo 3 : Vue aérienne des friches, du talus boisé et du Parc du Bon Pasteur (partiellement)

K3) Le ruisseau entrant dans le marais (sortie du voûtement).

- Il faut toujours veiller à ce que la rive gauche soit libre de tout arbre pour favoriser l'ensoleillement. Les saules de la rive droite seront taillés tous les 5 ans en hiver. Cette partie constitue un élément de paysage remarquable.

**4.5 Zone 2 - L'ancien bassin d'orage (B)**



B1) Aulnaie nitrophile : absence totale d'intervention, si ce n'est supprimer éventuellement certains sureaux et certains saules ;

B2) Zone à bryophytes : aucune intervention

B3) Friche herbeuse : fauche tous les 2 ou 3 ans.

B4 et B5) Talus boisé, érablière et bois de robinier : aucune intervention

B6) Mare : les arbustes jouxtant la mare sont rabattus tous les 2 ou 3 ans pour limiter les apports de matière organique. Il faut remarquer un développement très important de lentilles d'eau (*Lemna minuta* et *L. minor*). Une solution possible serait de curer.

#### **4.6 Zone 3 - Le marais (M)**

M1) talus herbeux : la configuration du terrain (pente >40%) rend impossible la fauche de grandes superficies. Fauche d'entretien uniquement des abords de l'escalier, du point de vue et de la partie située devant le panneau d'information. Ceci est fait aussi souvent que nécessaire, sans qu'aucune date ne soit précisée. Il faut lutter contre le reboisement par un défrichage tous les trois ans, en automne.

M2) talus arborés: un minimum de gestion est réalisé ici, seuls les arbustes envahissant le fond de la cuvette sont coupés, les tas de bois sont laissés sur le sol pour offrir des abris hivernaux aux batraciens et insectes.

M3) talus couvert de ronces: la présence de ronces (*Rubus sp.*) est favorisée car elle offre protection à nombre d'animaux et constitue une clôture naturelle. Elles sont régénérées par débroussaillage de 20% l'an. Les autres espèces ligneuses sont coupées tous les 5 ans, en hiver.

M4) le long du terrain du dressage: aucune intervention

M5) entrée du public rue Carli: entretien de l'accès par de fréquents nettoyages. Il faut veiller à maintenir le libre accès de la faune avec les potagers. Les plantations masquant les abords des potagers sont régulièrement taillées.

M6) du talus des potagers au pylône à haute tension : le talus d'exposition sud est, à certains endroits, maintenu ensoleillé par un rabattage systématique hivernal des branches basses des arbres. Le maintien de zones non boisées est assuré par défrichage tous les trois ans. L'escalier est régulièrement entretenu.

M7) digue de la mare : réparation des fuites éventuelles et entretien du moine. Le reboisement doit être combattu (les racines d'arbustes peuvent occasionner des fuites).

M8) vasière : contrôle du développement des ligneux par taille tous les 4-5ans

M9) saussaie : aucune intervention. Les arbres devenant trop grands s'abattent spontanément par manque de stabilité du sol.

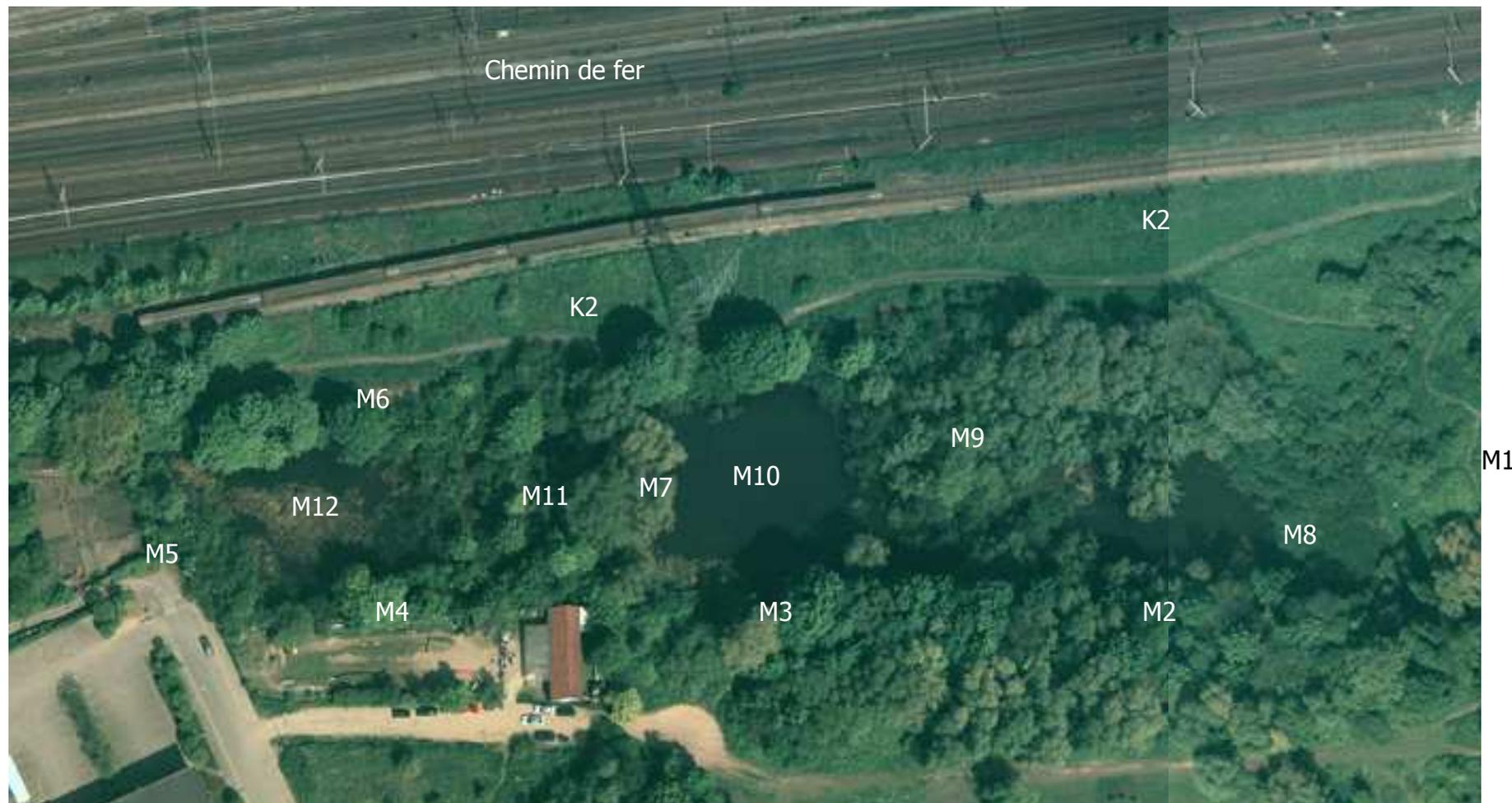


Photo 4 : Vue aérienne du marais



M10) la mare : la lisière de saules est débroussaillée à l'aide d'une barque à fond plat, en rotation sur trois ans en hiver. La profondeur idéale de l'eau est de 70cm. Cette profondeur est assurée par curage ou par mise en assec en hiver tous les 5 ans. Le fossé le long de la clôture du talus est dégagé tous les deux ans, début septembre. Le développement envahissant de la glycérie (*G. maxima*) est entravé et contrôlé.

M11) le "bois" du Moeraske: en aval du "moine" de vidange et jusqu'à la troisième roselière, le cours du Kerkebeek est régulièrement dégagé en hiver. Cette zone ne doit pas subir de gestion particulière, seul le développement de grands arbres (frênes et érables) est entravé par décortication annulaire pour empêcher un ombrage trop important des zones humides. Les vieux saules sont préservés, ce sont des arbres remarquables.

M12) roselières : elles sont fauchées de moitié chaque année en alternance. Les saules voisins sont rabattus tous les trois ans en hiver par alternance.

#### **4.7 Zone 4 - Les potagers (P)**

P1) Le ruisseau sortant du marais derrière les potagers: le cours du ruisseau est, autant que possible, maintenu inaccessible et protégé. Il s'agit d'un havre de paix pour les batraciens. Cette zone est très favorable au repos hivernal de ceux-ci. Les arbustes créant un ombrage excessif sont coupés pour autant qu'ils ne présentent pas un intérêt majeur (espèce rare, ...).

P2) Les potagers proprement dits: La gestion est réalisée en culture traditionnelle par les occupants. Dans certains potagers, les exploitants ont signé une charte avec la CEBE, charte par laquelle ils s'engagent à n'utiliser que certains pesticides (Seuls le phosphate de fer (molluscide) et le sulfate de cuivre (fongicide) sont tolérés). La taille de la haie vive le long de la rue du Château est réalisée tous les 2 ou 3 ans. En cas de développement trop important, des tailles ponctuelles peuvent cependant être réalisées dans l'intervalle.

P3) Terrains soustraits à la culture : les terrains, contaminés parce qu'ayant été anciennement utilisés comme décharge, sont impropres à la culture et transformés en jardin sauvage

4.8 Zone 5 - Le Walckiers (W)



*Photo 5 : Vue aérienne du Walckiers et des potagers*

W1) Bois naturel non altéré: aucune intervention.

W2) Clairière humide : fauche annuelle de la moitié de la zone en juillet, l'autre partie étant fauchée en octobre. Malgré la présence de grands arbres tout autour qui enrichissent le milieu par la chute de leurs feuilles, on constate une nette diminution de la banalisation de cette prairie engorgée (une source naît en contrebas).

W3) Bois de recolonisation : aucune intervention; permet l'observation didactique du processus conduisant à l'installation de la forêt "climax"

W4) Les deux vergers (complétés par une plantation d'une trentaine d'arbres en 1990)

Ces zones sont plantées d'un large éventail d'anciennes variétés d'arbres fruitiers; une quarantaine d'arbres en tout.

- Entretien des arbres fruitiers en conduite haute tige. Les arbres morts et tombés sont remplacés; les "mourants" sont conservés afin de favoriser la faune des vieux arbres sauf en cas de maladie (p.ex. feu bactérien, ...).
- Fauche bisannuelle de la strate herbacée à la mi-juin et à la mi-septembre. Une exception ici : le foin ne sera pas exporté mais une partie de celui-ci sera « andainée » au pied des arbres sur un rayon de 50 cm environ et sur une épaisseur de 20 à 25 cm (matière fraîche). Cette technique permet :
  - de limiter la concurrence à proximité directe des arbres.
  - d'apporter, via un compostage in situ, certains éléments nutritifs.
  - de protéger le pied des arbres d'une éventuelle blessure au collet par des outils (celles-ci sont autant de portes ouvertes aux maladies).
  - de créer un milieu favorable pour des auxiliaires opportunistes qui peuvent y trouver un abri diurne et se nourrir, durant la nuit, d'insectes présents dans la couronne de l'arbre.

Ce dépôt de mulch à proximité immédiate du tronc doit être suivie de près, arbre par arbre. Elle n'est pas acceptable en milieu trop humide. Tout pourrissement doit être évité celui-ci handicapant l'arbre plutôt que le favorisant.

En cas de tassement trop important de la matière, le mulch peut pourrir. Un simple ajout de produits de taille, issus d'autres espèces que les rosacées, y remédiera en permettant l'aération.

- Défrichage des abords du verger tous les trois ans sur une largeur de 3 m.

W5) Clairière : fauchage annuel automnal (octobre).

W6) Mare éducative (4 ares et de 30 à 150 cm de profondeur) :

- Fauche annuelle des berges vers la mi-octobre
- Il serait souhaitable de pouvoir réaliser une mise en "assec" partielle tous les quatre ans en hiver (de mi-décembre à mi-février) de cette mare. Celle-ci ne pourrait jamais avoir lieu la même année que celle du marais. Malheureusement, la réalisation technique de cet assec reste problématique et n'a jamais pu être mise en œuvre à ce jour.

W7) Grotte artificielle: l'aménagement favorable aux chauves-souris a malheureusement été détruit lors de travaux préalables à une éventuelle rénovation des grottes. La CEBE estime nécessaire de rétablir cet aménagement dès que cela s'avèrera possible.

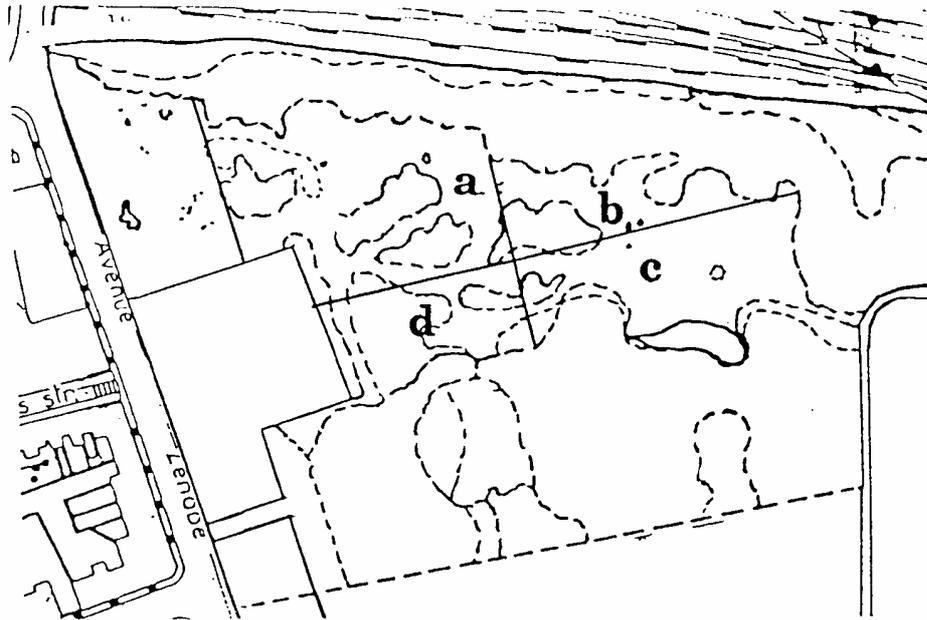
W8) Ronciers: ces zones présentent un intérêt biologique important. On les régénère par débroussaillage de 20% l'an.

W9) Zone herbacée: elle est divisée en neuf parties qui sont toutes fauchées sur base annuelle, en automne.



W10) Zone de bosquets :

Quatre zones (A, B, C et D) sont délimitées. Ces quatre zones de bosquets sont limitées dans leur développement sur base d'une intervention tous les 3 ou 4 ans.



#### 4.9 **Zone 6 - Zones Tampons (Z)**

**Z1) prairie le long du nouveau bassin d'orage:** Cette zone est scindée en deux, chaque moitié étant fauchée annuellement à deux moments différents. La première au début de l'été et la seconde en automne. Les interventions (taille p.ex.) visent à empêcher que les arbres n'occultent totalement la vue. Lorsqu'une intervention importante (suppression d'arbres sur une partie et limitation sur l'autre) doit être réalisée, une demande auprès de l'autorité compétente



*Photo 6 : Vue aérienne du nouveau bassin d'orage*

doit être introduite.

Z2) Prairies mésotrophes (zone située à l'est de la rue Carli) :

- Sur l'ensemble des zones, l'extension des bosquets est limitée tous les 3 ou 4 ans ;
- Les parties situées en bordure du dressage sont fauchées tous les 2 ans en automne.

## 5. Conclusions

La gestion du Moeraske est l'élément essentiel capable de garantir le maintien de la grande diversité biologique. Ce plan de gestion n'est pas quelque chose de rigide et peut subir des modifications. C'est pour cela qu'il est régulièrement revu, notamment en fonction d'éléments nouveaux et d'observations sur le terrain (p.ex. dégâts dus aux travaux de la SNCB en 2007). Sur proposition du gestionnaire, ce plan de gestion peut être modifié lors d'un conseil d'administration de l'association.

Les résultats de certains travaux nous ont étonnés tant la rapidité de l'évolution de la végétation est grande. Cette évolution est généralement positive et voit la réapparition d'espèces typiques parfois peu banales (*Lychnis flos-cuculi*, *Caltha palustris*, *Filipendula ulmaria*, ...).

La diversité des biotopes du Moeraske est son point fort, sa faune et sa flore sont particulièrement riches, son paysage est varié. Notre gestion a donc, en priorité, le but de conserver cette diversité.